

# Relevé des AVIS

Séance plénière du **24/06/2025**



# sommaire

Propos introductif de la Présidente	3
Déclarations préalables	6
Avis et déclarations sur les rapports de l'Exécutif régional	
Compte financier unique 2024 - Budget principal de la Région Bourgogne-Franche-Comté	11
Budget supplémentaire 2025 - Budget principal	16
Compte financier unique 2024 - Budget annexe de la Région Bourgogne-Franche-Comté	18
Adoption de l'avenant n°2 du CPER BFC 2021-2027 relatif aux volets "Enseignement Supérieur Recherche Innovation" et "Culture Patrimoine"	19
Feuille de route Automobile 2025-2028	20
Échos dans les médias	22



## propos introductif de la présidente

**M**esdames les conseillères, messieurs les conseillers, cher.e.s collègues,  
Je vous remercie tous et toutes pour votre présence à notre assemblée plénière, la quatrième depuis ce début d'année marqueur du travail que nous menons depuis le début de ce mandat. Michel Neugnot devrait nous retrouver ce matin, je l'en remercie, il sera présent toute la matinée. Je salue également la présence d'un représentant de Conseil de développement de notre région : monsieur Denis Juhe, président du CODEV du Pays de la Bresse Bourguignonne. Avant d'ouvrir nos travaux, mes premiers mots seront à destination de madame Marie-Guite Dufay, Présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté, qui a annoncé vendredi dernier son départ de la collectivité.

Je tiens à saluer son engagement de longue date et sa détermination à assumer ses fonctions de présidente au sein de la collectivité régionale. Dès 2008, elle succède à Raymond Forni à la tête du Conseil régional de Franche-Comté. Elle est ensuite réélue à plusieurs reprises, en 2010, 2015 et 2021. Elle a notamment joué un rôle clé dans un moment déterminant, structurant, pour notre collectivité : à savoir la fusion des régions Bourgogne et Franche-Comté, engagée par la loi NOTRe en 2015. Cet exercice s'est avéré complexe, les incertitudes étaient nombreuses et les craintes de dilution de l'identité régionale de chacun des territoires renforçaient les appréhensions quant à ce projet. Avec une détermination constante, la Présidente de région a su faire face aux nombreux obstacles et, pendant près de dix ans, s'est attachée à construire patiemment les fondations d'une région cohérente et unie dans sa diversité. Elle a poursuivi cet objectif avec ténacité, malgré les réticences persistantes et les profondes disparités entre les deux territoires.

Femme de dialogue et profondément attachée à la démocratie sous toutes ses formes, la Présidente de région a joué un rôle certain pour notre assemblée, pour le CESER, et ce, quelles que soient les mandatures qui se sont succédées. Elle a reconnu la place de notre assemblée dans la co-construction des politiques régionales et lui a donné les moyens d'agir, et cela même dans les difficultés et les contraintes budgétaires.

Avec constance, elle a tissé un lien de confiance avec mes prédécesseurs, avec moi également. Elle a veillé à ce que le dialogue entre le CESER et l'exécutif régional soit non seulement régulier, mais sincère et fécond. Elle a su mobiliser les élu-es et les services de la Région pour que ce travail commun se construise dans un esprit de coopération, toujours guidé par l'intérêt général, toujours tourné vers les habitantes, les habitants de Bourgogne-Franche-Comté.

Sous sa présidence, et durant la précédente mandature de notre assemblée, près des deux tiers de nos préconisations majeures ont été reprises et intégrées aux politiques publiques régionales, signe d'un respect profond pour la parole de la société civile organisée.

Mais cette considération pour la société civile organisée que nous incarnons, ne s'est pas limitée à écouter les avis du CESER. Encore récemment, alors que les CESER voyaient leur survie compromise par une loi scélérate, elle n'a pas hésité à soutenir immédiatement, haut et fort nos assemblées dans un communiqué de presse daté du 26 mars. Je cite ici les propos de la Présidente : "Cette démocratie locale constituée autour des forces vives joue en effet un rôle majeur dans l'équilibre de la vie démocratique de notre pays. Le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté est particulièrement attaché au travail mené en lien avec le CESER, et a toujours porté une attention soutenue à ses avis et recommandations dans la construction des politiques publiques régionales".

À travers ces mots et bien au-delà, elle a su affirmer son soutien indéfectible à notre instance, mais aussi à la démocratie participative, à l'expression citoyenne dans toute sa richesse. Et pour cela, je lui adresse, au nom de nous tous et toutes, ma profonde gratitude.

Je lui souhaite sincèrement une belle continuation dans sa vie personnelle, qu'elle puisse prendre désormais du temps pour elle et ses proches, après avoir consacré près de 17 années à la collectivité régionale. Et je forme le vœu que son ou sa successeur saura, à son tour, préserver et nourrir ce lien précieux, essentiel au bon fonctionnement démocratique, entre Conseil régional et CESER, entre décideuses et décideurs publics et société civile organisée.

La défense de la démocratie, le dialogue entre pouvoirs publics et citoyennes et citoyens, c'est bien le sujet auquel nous sommes encore et toujours confrontés. Si les CESER ont échappé de peu au couperet de quelques parlementaires déterminés à en finir avec la démocratie participative, c'est désormais aux Conseils de développement de se retrouver dans l'œil du cyclone. En effet, dans le cadre d'une proposition de loi pour renforcer et sécuriser le pouvoir préfectoral de dérogation, l'amendement n°13, déposé par le Gouvernement, a été adopté en première lecture au Sénat le 10 juin dernier, autorisant désormais les EPCI de plus de 50 000 habitants à ne pas créer de Conseil de développement, s'ils en font la demande. De nouveau, on s'acharne à faire du dialogue avec les citoyennes et citoyens et les corps intermédiaires une option ! Mais option rime bien souvent, à plus ou moins long terme, avec suppression.

Assemblées consultatives composées de citoyennes et citoyens, d'acteurs et actrices économiques, sociaux et associatifs, les CODEV contribuent à la réflexion et à l'élaboration des politiques publiques locales, de manière libre mais non moins méthodique, et en-dehors du rythme électoral. Ils apportent un éclairage précieux sur les réalités locales et favorisent le dialogue entre les habitantes, les habitants et les élu-es. Ils constituent un levier essentiel pour renforcer la vitalité démocratique de proximité.

Convaincue de leur utilité et de la place qu'ils occupent dans notre démocratie à plusieurs niveaux, j'ai organisé, le 2 juin dernier à Dijon, une rencontre entre notre assemblée et une dizaine de Conseils de développement de Bourgogne-Franche-Comté mais aussi du Pays de Langres.

Même si nos compositions, nos organisations et nos modes de fonctionnement diffèrent, un objectif commun nous réunit clairement : apporter, à travers le regard de la société civile, un éclairage précieux aux politiques locales. Un éclairage qui permet un meilleur ancrage territorial et une prise en compte plus juste de la réalité vécue par les femmes et les hommes.

Stéphanie Gastaud, qui a travaillé à cette organisation en tant que référente des CODEV, devait nous présenter aujourd'hui cette rencontre, elle est malheureusement indisponible. Je vous propose donc de reprendre au pied levé cette présentation, et je vous demande votre indulgence pour le caractère un peu improvisé de la présentation.

Convaincue de la qualité du travail et de l'engagement des instances de participation citoyenne ainsi que de l'utilité de leur mission, je tiens ici à apporter mon plein soutien aux Conseils de développement et alerte les Député-es sur leurs décisions à venir. Créer ou maintenir ces espaces de dialogue et de démocratie permanente ne doit jamais être une option. Au contraire, il est temps de les renforcer pour une réelle démocratie de proximité.

Cette succession d'atteintes aux espaces de débat démocratique est une alerte que nous ne pouvons ignorer. Les crises majeures et les défis qui ébranlent le monde et n'épargnent pas la France, doivent être débattus, analysés, accompagnés, éclairés, par les corps intermédiaires dont nous sommes ici des représentantes et représentants. Ces crises devraient engager celles et ceux qui nous dirigent à renouer du lien et non à le défaire, à le détruire. Ces menaces dépassent le sujet de notre institution et révèlent, ô combien est pernicieuse, la volonté d'annihiler l'expression de la société civile organisée, dans toutes ses composantes.

C'est forte de ce regard sur l'actualité que je vous enjoint à nous mobiliser toutes et tous dans cet effort qui doit transcender les clivages et ne pourra se gagner que dans l'unité. Car si demain, CESER et Conseils de développement venaient à disparaître ou à être marginalisés, nous y perdriions tous et toutes, collectivement. Car la démocratie ne s'affaiblit jamais sans conséquence.

Cette mobilisation est la mienne et je ne cède rien, continuant les rencontres avec les élu-es, parlementaires, élu-es locaux, représentantes et représentants de l'État. Ces rencontres nourrissent notre réflexion commune au sein du groupe de travail constitué pour réfléchir aux sujets, aux actions que nous pourrions envisager, ici en Bourgogne-Franche-Comté et plus largement au niveau national.

Si nous faisons partie des CESER qui entretiennent une relation intelligente et constructive avec leur Conseil régional, je constate avec regrets que c'est loin d'être homogène et que les bonnes pratiques développées ici pourraient être utilement partagées ailleurs. C'est une des vertus des échanges que nous entretenons avec l'ensemble des Présidentes et Présidents de CESER de France et qui permettent à chacune et chacun, dans la responsabilité qui est la sienne, de nourrir la réflexion avec leurs conseillères et conseillers en Région.

Je souhaite que nous prenions un temps au moment des questions diverses de notre plénière de ce jour pour aborder le fond et la forme de notre plan d'actions sur l'avenir des CESER. Je sais que certaines et certains ont des remarques à formuler. Comme vous le savez, je le dis, et je le redis, l'expression est libre en notre assemblée. Chaque conseillère, chaque conseiller, chaque organisme, doit pouvoir proposer son expression, partager ses impressions, ses avis, ses propositions, ses ressentis si besoin, dans le but affirmé de co-construire ensemble au service de notre assemblée, au service des Bourguignons-Francis-Comtois, au service de l'intérêt général.

Concernant l'ordre du jour de notre plénière, le premier point portera sur l'examen des 6 rapports soumis par l'exécutif régional.

Nous débiterons par deux projets d'avis élaborés par la commission Finances-Europe, dont le rapporteur sera Franck Ayache. Il s'agit des rapports 1-1 Compte financier unique 2024 – Budget principal de la Région et 1-5 Budget supplémentaire 2025 – Budget principal. Ensuite, Dominique Guyon, pour la commission Mobilités-Énergie-Numérique, présentera le projet d'avis sur le rapport 1-2 Compte financier unique 2024 – Budget annexe de la Région. Julien Bernard pour la commission Formation-Recherche rapportera le projet d'avis sur le rapport 1-13 Adoption de l'avenant n°2 du CPER 2021-2027 volet "Enseignement Supérieur Recherche Innovation. Enfin, Joseph Battault, présentera la contribution du CESER sur le rapport 2-1 Feuille de route automobile 2025-2028, élaborée au sein de la commission Économie-Emploi.

Lors de notre dernière séance en mai, notre assemblée a adopté une contribution sur la nouvelle feuille de route consacrée à la filière automobile. Dans une logique de co-construction à la fois concrète et pragmatique, les rapporteurs de cette contribution, Pierre Guinot et Joseph Battault, ainsi que la Présidente de la commission Économie-Emploi Nicole Guyot ont été associés à plusieurs réunions organisées par les services du Conseil régional, pour porter les préconisations de notre assemblée et participer ainsi pleinement à l'élaboration de cette nouvelle feuille de route automobile, un secteur particulièrement structurant pour le développement économique et l'emploi au sein de notre région. Je remercie ici les conseillères et conseillers du CESER pour leur pleine implication dans ce travail. Et je salue également l'exécutif régional pour son écoute et la prise en considération de la voix de la société civile organisée dans l'élaboration de cette feuille de route. Ce type de coopération n'est pas nouveau, nous en avons déjà fait l'expérience à plusieurs reprises depuis le début de mandat mais cela doit se poursuivre et se renforcer car c'est bien de cette manière, en contribuant le plus en amont possible de la décision politique, que le CESER et ses préconisations prennent toute leur force et leur poids.

Pour la présentation des projets d'avis de ce jour, je remercie l'ensemble des rapporteurs pour leur implication dans cet exercice essentiel de notre assemblée, ainsi que l'ensemble des conseillères et conseillers pour leur participation à l'élaboration de ces projets d'avis. Je tiens également à remercier sincèrement les chargé-es d'étude et l'équipe du secrétariat général pour la qualité de leur accompagnement et leur engagement constant aux côtés du CESER dans la conduite de nos travaux. Dans un deuxième temps, nous aurons le plaisir de recevoir Christophe Arbez, directeur de la CCI du Territoire de Belfort, qui viendra nous présenter un outil particulièrement concret et innovant à destination des porteurs et porteuses de projet et de la création d'entreprise : IDCREACCION. Cette intervention s'inscrit pleinement dans notre démarche d'acculturation à l'intelligence artificielle. Elle nous permettra d'appréhender, de manière j'espère pratique, l'usage de l'IA au service de l'accompagnement entrepreneurial, un enjeu clé pour notre territoire.

Nous poursuivons ainsi notre exploration de cette thématique majeure, d'autant plus nécessaire qu'un projet de saisine nous a récemment été adressé par l'exécutif régional, relatif au rôle et à la place du Conseil régional dans l'écosystème de l'intelligence artificielle. Je remercie chaleureusement Caroline Debouvry pour avoir permis ce lien avec la CCI et la venue de M. Arbez parmi nous aujourd'hui.

Enfin, nous terminerons notre session plénière par un temps de questions diverses. Comme je l'ai évoqué, nous aborderons la rencontre récente entre notre CESER et les Conseils de développement. Nous évoquerons également l'avenir des CESER, et notamment les actions mises en place au sein de notre assemblée mais aussi au sein de l'association des présidentes et présidents des CESER de France. En fonction du déroulé de l'ordre du jour, ces points seront évoqués avant le déjeuner ou en fin d'après-midi. Et, comme à notre habitude, la parole sera donnée à toutes celles et tous ceux qui souhaitent la prendre.

Je vous remercie de votre attention, de votre implication sur cette journée. Et je cède immédiatement la parole aux déclarations préalables s'il y en a, je sais qu'il y en a.

**Élise MOREAU**

Présidente du CESER Bourgogne-Franche-Comté



# Déclarations préalables

## **Guy Zima**, au nom de la CGT

Pour faire suite à la déclaration CGT sur le rapport 4.1 lors de la dernière assemblée plénière (attribution du lot Bourgogne-Ouest-Nivernais) qui regrettait le manque d'information sur certains items, nous considérons qu'un droit de suite est nécessaire pour notre assemblée au titre du suivi des avis et accessoirement pour vérifier si les risques exprimés étaient fondés. Il nous semble important que ce suivi soit fait et que le CESER soit informé régulièrement.

La CGT déclarait, je cite : "Les risques ont été pointés tant pour les usagers, le service assuré et les personnels qui assurent ce service. Les organisations de la production, la sectorisation des moyens matériels et humains issus des choix de cette attribution sont contraires à un fonctionnement harmonieux possible par la mutualisation.

Effectivement certains pourraient se satisfaire de voir plus de km/train et de voir le coût unitaire de production abaissé. Mais ne pas se poser la question du comment nous mettrait en grande responsabilité et malheureusement ce comment est, sinon complètement occulté, à tout le moins bien caché.

Nous serons vigilants sur les réalités économiques et techniques contenues dans les éléments du dossier auxquels nous aurons accès ultérieurement, mais les coûts déportés devront être intégrés pour toute comparaison".

L'attribution faite, les délais de contestation échus, c'est maintenant la phase de préparation (dont on retrouve par ailleurs les incidences financières pour la Région dans le budget supplémentaire soumis ce jour) , qui se met en oeuvre et se révèle ne pas être neutre pour les parties prenantes.

Ainsi, Montchanin étoile ferroviaire historique, se verrait vidée de tous ses emplois avec la suppression des résidences (lieu de prise et fin de service) des conducteurs et contrôleurs soit respectivement 15 conducteurs actifs et 3 en formation et 24 contrôleurs qui seraient répartis sur Chalon, Dijon ou Nevers.

Pour les agents sédentaires (vente et escale) c'est moindre en volume, mais pas neutre en conséquence puisque nous sommes sur la suppression annoncée de la présence humaine à Montchanin, Le Creusot et Montceau tant à la vente, qu'à l'escale dont les missions concernent la sécurité ferroviaire mais aussi le service aux usagers (renseignements, sûreté...).

Paray ne serait pas en reste puisque là aussi ne serait conservée que la vente et encore sans visibilité au-delà du court terme.

Ce sont ainsi 19 emplois supprimés et 42 transférés dans un autre bassin de vie contribuant à vider la CUCM d'emplois actifs dans l'économie locale, la vie associative, faisant peser sur ce territoire une pression et une perte de cette fameuse attractivité.

Pour être complet, quelques postes pourraient être mis en place à Étang-sur-Arroux mais sans nombre à date (entre 1 et 4), de qualification moindre que ceux supprimés et sans apport direct pour les usagers.

Pour la CGT le slogan "vivre et travailler au pays" a du sens, il n'est pas un supplément d'âme philosophique. Prétendre défendre les territoires et prendre des décisions qui vont à leur rencontre est particulièrement surprenant et c'est un doux euphémisme.

Pour parfois moins que cela, la région intervient en soutien des territoires victimes de délocalisations mais là, ce sont ses choix qui créent ces situations.

Les associations d'usagers, partis politiques et organisations syndicales rassemblés devant la préfecture samedi 21 juin pour des financements et la vie des petites lignes, ont souligné dans leurs interventions le fort besoin d'humain et de service public dans nos territoires. Il y a beaucoup à faire pour regagner cet objectif, à commencer par ne pas détruire l'existant.

La CGT appelait à ne pas regarder que le résultat, mais à se poser la question du comment il est, ou sera obtenu. Vous avez aujourd'hui un début de réponse qui doit nous questionner sur nos façons d'appréhender notre travail collectif, le contenu de nos avis et votes. Cela vaut pour le CESER comme pour les composantes de l'exécutif régional. D'aucuns prétendaient que rien ne changerait pour les cheminots et les usagers. Chacun jugera de la valeur de ce genre de promesse.

Nous continuerons ce suivi d'avis pour que chacun puisse être éclairé et donner à la réflexion collective.

## **Annick Wambst**, au nom de l'association INPACT en m'appuyant sur une lettre ouverte rédigée par le Réseau CIVAM, membre de notre organisation

Mon intervention concerne le projet de loi Duplomb, un projet qui aggrave la crise agricole et alimentaire.

Alors que le monde agricole est en crise, la proposition de loi du député Duplomb prétend "lever les contraintes" pesant sur les agriculteurs.

En réalité, elle aggrave un système à court terme, qui précarise les paysans, détruit les écosystèmes et menace notre souveraineté alimentaire.

C'est, pour nous, une loi qui nie les causes profondes de la crise agricole. Alors que les fermes françaises disparaissent à grande vitesse, cette proposition de loi refuse de regarder la réalité en face : si les agriculteurs vont mal, ce n'est pas parce qu'ils sont écrasés par les contraintes environnementales, mais avant tout parce qu'ils sont écrasés par un système qui capte la valeur en aval et les prive d'un revenu digne.

Entre 1975 et 2000, les prix agricoles ont été divisés par deux, une baisse peu répercutée sur les prix à la consommation. Quand nous dépensons 100 euros en produits alimentaires<sup>4</sup>, seuls 7 euros reviennent aux producteurs et productrices. Où est donc passée la valeur ? Certainement pas dans celle de ceux et celles qui nous nourrissent.

Sous couvert de "simplification", la loi Duplomb attaque de front les normes environnementales. Elle prolonge une vision datée, celle d'un modèle agricole productiviste qui sacrifie la durabilité à la performance immédiate et sans avenir.

Face à cette fuite en avant, d'autres modèles existent et montrent chaque jour leur efficacité. Partout en France, des agriculteurs et agricultrices s'engagent dans des pratiques qui allient autonomie, coopération, biodiversité : agroforesterie, agriculture de conservation, relocalisation des filières...

Le CESER va avoir prochainement à donner un avis sur les revenus des agriculteurs. Notre organisation est prête à prendre part à cette réflexion.

## **Jean-François Dugourd**, en tant que personnalité qualifiée Environnement-Développement durable

Partout sur les territoires les transitions sont engagées. Dans beaucoup de domaines, acteurs locaux, élus et citoyens déploient des projets et actions avec des caps ambitieux et bienséants. Les cadres législatifs, financiers et les mesures pour leur mise en place ont mis beaucoup de temps à être élaborés. Et pourtant ces derniers sont détricotés en un instant.

On désigne des coupables, on simplifie, on supprime mais les coups portés pour remettre à sa place la démocratie participative locale, au service d'un mieux environnemental et social ont bien d'autres conséquences.

Lorsqu'un préfet témoigne d'un décalage étonnant entre le nombre de territoires en mouvement et des institutions à l'échelle nationale à contre sens, il nous impose de prendre acte de ce recul démocratique, d'en comprendre les ressorts et de le combattre.

L'actualité des trois dernières semaines de juin est, à ce sujet, édifiante. Le gouvernement précipite d'importants reculs, bien aidé par une Assemblée Nationale dont l'hémicycle est déserté, adoptant des amendements irréalistes, pour ne pas dire dangereux.

La suspension de 'MaPrimeRénov', est un énième exemple de cette dérive. Si le coût de réalisation est plus conséquent, le bouquet de travaux, "rénovation d'ampleur", reste le plus efficace notamment pour la rénovation prioritaire des passoires thermiques. Cette approche globale est l'angle d'attaque principal de la politique d'efficacité énergétique régionale. Alors que le dérèglement climatique et les épisodes de chaleurs récurrents posent la question de l'habitabilité des logements, le gouvernement envoie un signal inquiétant aux rénovations qui font baisser la précarité énergétique et les émissions de gaz à effet de serre et par conséquence induite, un signal d'abandon aux foyers modestes.

La réalité budgétaire est complexe mais la stratégie laisse perplexe et témoigne du déphasage face à l'urgence sociale et climatique.

L'absurde a une nouvelle fois été atteint avec le débat sur le cap énergétique du pays lors de la discussion sur la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie. Comment se taire face à la décision irréaliste du redémarrage de la centrale de Fessenheim ? Tout aussi inquiétant, l'adoption d'un moratoire sur l'arrêt immédiat pour tout nouveau projet éolien ou solaire visant à enterrer les énergies renouvelables et ainsi assumer de poursuivre l'utilisation des énergies fossiles en attendant 2038 et l'arrivée des futurs EPR.

Un spectacle d'un autre temps démocratique, d'un manque d'honnêteté intellectuelle remettant une nouvelle fois en cause la crédibilité de l'action politique. Espérons que le vote solennel des députés, ce jour à l'assemblée, rejette ces amendements. À force de jouer à allumer de nombreux petits foyers, déjà pas faciles à endiguer, on va finir par déclencher un incendie généralisé, nous menant vers l'abîme et le délabre.

Est-il encore temps de se reprendre, de travailler à la construction d'une gouvernance partagée pour relier l'action des territoires, l'alignement des politiques publiques, la planification des investissements et des moyens financiers indispensables pour poursuivre les objectifs attendus ?

Nul ne le sait, tant le mal est profond et les enjeux positionnés sur d'autres fronts alors qu'il est nécessaire d'en aborder l'ensemble, sans exclusive, pour tenter de porter un message d'espérance loin de tendances autodestructives.

## **Marc Noegelen**, au nom de la CFDT

La CFDT souhaite intervenir aujourd'hui pour rappeler l'alerte que nous avons formulée, il y a un peu plus d'un mois, à l'annonce de l'attribution du lot ferroviaire "Bourgogne-Ouest-Nivernais" à SNCF Voyageurs.

Nous saluons alors, dans notre communiqué, le choix de confier ce lot à l'opérateur historique, porteur d'un savoir-faire reconnu et garant d'une certaine continuité de service. Mais nous exprimons dans le même temps de fortes inquiétudes sur les conséquences sociales de la création d'une société dédiée - SNCF Voyageurs Bourgogne-Ouest - et sur le modèle économique retenu, qui allie hausse de l'offre de trains de 34%... et baisse du coût au kilomètre de 12%.

Aujourd'hui, les premiers éléments concrets présentés aux représentants du personnel dans le cadre du CSE TER viennent hélas confirmer nos craintes.

Ce qui se met en place n'est pas une simple réorganisation, c'est une restructuration brutale. Deux tiers des postes d'agents au sol - notamment dans les métiers de l'escalaire et de la vente - sont appelés à disparaître. Le site de Montchanin sera purement et simplement fermé. Les gares du Creusot et de Montceau-les-Mines perdront toute activité de vente. Ne resteront que Nevers et Paray-le-Monial pour proposer un accueil physique aux usagers.

Ce recul de la présence humaine dans les gares remet en cause la proximité du service public ferroviaire avec les territoires, en particulier les plus fragiles.

(1) Observatoire de la formation des prix et des Marges, d'après l'INSEE et Eurostat (2018).

Mais au-delà du lien avec les usagers, c'est bien la situation des cheminots que nous voulons porter ici à votre attention.

Les impacts humains de cette transformation sont considérables :

- Mobilités contraintes, reconversions imposées, disparition pure et simple de postes;
- Fragilisation des collectifs de travail, montée des risques psychosociaux, perte de repères professionnels.

Une mauvaise nouvelle en appelant une autre, il est également question de bilocalisation de certains postes des fonctions supports, avec des impacts personnels et familiaux non négligeables pour les agents concernés.

Dans le même temps, en plus d'autres réorganisations (qui sont de 7 à l'ordre du jour du CSE TER qui se tient en ce moment même) un programme plus large se met en œuvre : "Destination 2030", piloté par la SA SNCF Voyageurs, qui semble imposer à la BU TER un rythme effréné de réorganisations, au détriment du dialogue social et de la stabilité des équipes.

Face à cela, la CFDT réaffirme avec force que le progrès territorial et environnemental ne doit jamais se faire au détriment du progrès social.

Nous appelons la Région, en tant qu'autorité organisatrice, à jouer pleinement son rôle de garante de l'équilibre entre qualité de service, efficacité économique... et justice sociale.

La commande publique ne peut se contenter de logiques d'optimisation financière à court terme. Elle doit intégrer, nous le rappelons une nouvelle fois, des critères de responsabilité sociale et environnementale forts, suivis, contraignants, et véritablement opposables dans l'exécution des contrats.

Nous réaffirmons ici que le ferroviaire est un bien commun qui ne saurait devenir un terrain d'expérimentation sociale low-cost.

Le CESER, en tant qu'assemblée consultative et force de propositions, a aussi un rôle à jouer :

- pour observer, documenter et évaluer les effets de l'ouverture à la concurrence,
- mais aussi pour défendre une vision du développement régional qui conjugue les transitions, territoriales et sociales et écologiques justes qui sont les marqueurs de l'ADN CFDT.

La délégation CFDT restera pleinement mobilisée dans ce sens et vous tiendra régulièrement informés des conséquences de l'ouverture à la concurrence sur ce lot.

## Christine Maury, au nom de la Confédération paysanne

**Déclaration sur la loi Duplomb** après un passage en force à l'Assemblée Nationale, privant les citoyens et les citoyennes d'un véritable débat démocratique pourtant indispensable sur les conséquences de ce texte. À partir du 30 juin 2025, la PPL sera discutée en Commission Mixte Paritaire, une instance seulement composée de 7 députés et 7 sénateurs, chargée de trouver une version définitive du texte. Ensuite, elle sera soumise à un vote final à l'Assemblée Nationale et au Sénat.

Les alertes sur la dangerosité de cette proposition de loi ont été nombreuses, paysans, scientifiques, apiculteurs, médecins, organisations de la société civile. Elles ont été ignorées, alors que le futur de notre agriculture et notre alimentation nous concerne toutes et tous.

En effet, ce texte contient des mesures dangereuses pour l'agriculture, les paysan·nes et leur avenir :

- Déréglementation sur l'eau.
- Moindre protection des zones humides.
- Ré-autorisation de certains néonicotinoïdes.
- Mise sous tutelle de l'Anses pour les demandes d'autorisation de mise sur le marché selon les priorités des filières.
- Abaissements des seuils ICPE pour faciliter l'agrandissement des bâtiments d'élevage.
- Mise au pas de l'OFB.

Des outils au service d'un modèle agro-industriel qui exploite les sols, l'eau, les animaux.

À l'opposé des aspirations de très nombreux paysan·nes qui ont besoin d'accompagnement pour s'adapter aux enjeux climatiques et environnementaux et pouvoir continuer à produire demain.

Soutenue par les patrons de l'agro-industrie, cette loi ne répond en rien à la garantie et à la sécurisation des revenus, à la problématique de renouvellement des générations, aux défis climatiques, sanitaires et environnementaux.

Nous rappelons que la Région BFC est profondément agricole, 2,48 millions d'hectares de SAU, soit plus de la moitié de la surface de notre région.

Nous attirons l'attention sur la diminution du nombre de fermes. Entre 2010 et 2020, 21% des fermes ont disparu soit 6 400. Actuellement, 23 600 fermes pour 29 200 chefs d'exploitation.

### **La Ministre de l'Agriculture veut elle la peau de l'agriculture biologique ?**

La Confédération Paysanne dénonce les annonces de la ministre qui revient sur les maigres mesures que son prédécesseur avait consenties face à la crise que connaissent les productrices et producteurs bios.

Réduction de 15 millions d'euros sur le budget de l'Agence Bio, autant d'argent en moins pour des campagnes de communication, autant d'argent en moins pour l'aide à la structuration des différentes filières.

Il existe un reliquat de 250 millions d'euros d'aides Pac à destination des conversions en Agriculture Biologique.

Non consommées, que vont-elles devenir ?

Or, madame la Ministre a annoncé au Congrès des Jeunes Agriculteurs dans le Gers qu'elle prenait 50 millions sur ce reliquat qui seraient versés pour l'installation des jeunes agriculteurs.

Nous ne sommes, bien sûr, pas opposés au soutien à l'installation.

Mais pour nous, l'argent des bios doit rester aux bios. Il s'agit d'éviter les déconversions, environ 155 fermes en BFC. Nous demandons des actes pour sécuriser les parcours sur le long terme, maintenir les fermes déjà engagées en bio et leur donner une perspective d'avenir.

Notons aussi que l'aide au maintien est supprimé.

Ces différents reculs posent question sur quelle agriculture, quelle alimentation souhaite promouvoir ce gouvernement. Et quid de la qualité de l'eau, de la préservation de nos sols...

Ces annonces sont contre productives et démoralisantes pour toutes celles et ceux qui sont engagés en agriculture biologique.

## **Maryvonne Faillet-Elvezi, au nom de la Fédération régionale des CIDFF**

Depuis plusieurs mois, nos structures doivent faire face à de nouvelles charges sans contrepartie financière de l'État, alors même que nous exerçons une mission d'intérêt général, dans le cadre d'un agrément de l'État pour la mise en œuvre de politiques publiques (98 CIDFF sur le territoire national et 12 fédérations régionales).

Le versement de la prime "SEGUR" aux salarié.es relevant du champ social représente un surcoût de 75.783 € pour 2024 et de 218 908 € pour 2025. Or aucune compensation n'a été versée, malgré l'inscription d'une enveloppe de 7 millions d'euros dans la loi de finances pour 2025, votée en janvier dernier.

Par ailleurs, pratiquement aucune subvention attendue n'a été versée à ce jour, alors que nos associations œuvrent au quotidien sur le territoire pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et lutter contre les violences faites aux femmes – premier pilier du plan interministériel 2023-2027.

Une semaine de mobilisation a été décidée par notre Fédération Nationale (la FNCIDFF) lors de son assemblée générale extraordinaire du 18 juin dernier.

Ainsi, les CIDFF de Bourgogne-Franche-Comté sont fermés du 23 au 27 juin 2025. Il ne s'agit pas d'une grève, l'accueil du public est effectué par des salariées et des élus, pour expliquer la situation.

## **Jacques Cardis, au nom de la LPO**

"Agriculture et écologie, agriculture et respect de l'environnement sont deux aspects du même combat. Il faut que l'agriculture garde son haut niveau d'exigence environnementale, sanitaire et sociale." C'est ce que nous dit le Premier Ministre et on ne peut qu'être d'accord, mais que cette loi DUPLOMB permettrait d'atteindre ces objectifs on peut en douter.

Voilà que quelques mois après le vote aux forceps et dans l'urgence de la loi d'orientation agricole, on nous ressort un texte qui va encore plus loin dans la destruction de la biodiversité.

Le projet de loi DUPLOMB, vise soi-disant à lever les contraintes des agriculteurs. C'est le contraire qu'elle propose, elle promeut les intérêts d'une agriculture productiviste au détriment de l'environnement, de la transition écologique des activités agricoles et de la santé humaine.

C'est un florilège de toutes les recettes qui ont causé l'effondrement de la biodiversité .

Le projet de loi DUPLOMB réautoriserait des substances interdites en France comme l'acétamipride au mépris de la santé humaine et de la biodiversité.

L'acétamipride est le deuxième néonicotinoïde le plus toxique pour les oiseaux. Une étude de 2023 montre une corrélation entre l'utilisation de l'acétamipride dans les jardins et la baisse du nombre total d'oiseaux qui y sont recensés.

L'acétamipride, très persistante dans l'eau à fait disparaître depuis 1980, 50% des poissons migrateurs par la dégradation de la qualité de l'eau.

Les néonicotinoïdes sont les substances les plus toxiques pour les pollinisateurs.

800 millions d'oiseaux ont disparus depuis 45 ans à cause principalement des pesticides et en particulier des néonicotinoïdes

Le projet de loi DUPLOMB crée une nouvelle catégorie de zones humides tout en favorisant leur destruction définitive, pourtant essentielles dans le cycle de l'eau des territoires, les zones humides contribuent à la gestion des inondations, des sécheresses et jouent un rôle clé dans la qualité et la quantité des ressources en eau, du stockage du carbone et de la biodiversité.

50% des zones humides ont disparu entre 1960 et 1990, pourtant 100% des amphibiens, 50% des oiseaux, 30% des plantes remarquables et menacées ainsi qu'un grand nombre d'autres espèces comme les poissons et les insectes dépendent des zones humides essentielles pour la résilience des territoires face au changement climatique.

Cette disposition est aux antipodes des objectifs fixés par le droit et les politiques environnementales de l'Union Européenne et de la France.

Le projet de loi DUPLOMB accélère la construction de méga bassines en les déclarant d'intérêt public majeur et en facilitant les dérogations à la destruction d'espèces protégées.

Les méga bassines captent l'eau des nappes au profit d'une minorité d'agriculteurs pour un modèle d'agriculture déjà condamné face au changement climatique.

La loi DUPLOMB porte un nouveau coup à l'OFB en plaçant les opérations de police de l'environnement sous la tutelle des préfets de départements.

Alors que l'heure est à l'accélération de la transition écologique, à la restauration de nos écosystèmes, cette loi ne règle pas les problèmes des agriculteurs, au contraire elle détruit les écosystèmes dont ils ont besoin pour produire, elle accélère la destruction de la biodiversité et ne propose pas une alimentation saine et sans risque. La LPO appelle au rejet en bloc de ce projet de loi.

## **Martine Esther Petit**, au nom de FNE BFC

### LOI DUPLOMB : ATTEINTES A L'AGRICULTURE, L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ PUBLIQUE

Présentée comme complémentaire à la loi d'orientation agricole, elle liste un ensemble de régressions environnementales qui mettent en péril la santé humaine et celle des écosystèmes.

#### NOS PROPOSITIONS :

##### AGRICULTURE DURABLE

France Nature Environnement BFC rejette cette proposition de loi et propose des mesures pour une agriculture plus durable et juste, notamment :

- une transition vers l'agroécologie, avec la réduction effective des pesticides et une gestion de l'eau partagée, priorisant les besoins en eau potable et environnementaux,
- une transition de l'élevage, dans une logique du moins et mieux,
- une reconnexion entre agriculture et alimentation sur les territoires.

##### ENVIRONNEMENT ET SANTÉ PUBLIQUE

###### Pesticides, des reculs majeurs

La France est déjà le 2<sup>e</sup> plus gros consommateur de pesticides et le second pays qui autorise le plus de pesticides en Europe. Les néonicotinoïdes avaient été interdits en 2018 car ils sont particulièrement toxiques pour les abeilles et les autres insectes pollinisateurs, pourtant essentiels à l'agriculture.

Par contraste, des alternatives agroécologiques comme l'agriculture biologique ont montré qu'il est possible de produire sans pesticides, en respectant la santé des sols, la qualité de l'air et de l'eau et en se basant sur les équilibres naturels.

###### Eau, une gestion biaisée au détriment des usages essentiels

L'article 5 promeut une politique de stockage massif de l'eau pour l'agriculture irriguée, en présumant d'intérêt général majeur les ouvrages de prélèvement et stockage d'eau agricole dans les zones affectées d'un déficit quantitatif pérenne. Ils seront aussi présumés répondre à une raison impérieuse d'intérêt public majeur, ce qui faciliterait l'obtention de dérogations sur les atteintes à la biodiversité.

###### Zones humides, un recul dangereux pour leur protection

L'article 5 propose aussi de créer un nouveau type de zone humide, la "zone humide fortement modifiée" dans laquelle certaines installations impactant le cycle de l'eau pourraient ne pas être soumises à autorisation ou déclaration.

Ces écosystèmes sont essentiels pour la gestion des inondations et des sécheresses, mais aussi pour la lutte contre le réchauffement climatique et la préservation de la biodiversité. Ils sont pourtant en recul constant : 50% de disparition depuis 1960. Cette proposition de loi modifie leur cadre de protection pour que le droit puisse facilement être contourné dans les faits et que ces zones puissent être asséchées sans conséquence.

Les alternatives existantes ont fait leur preuve : l'agroécologie paysanne et l'agriculture biologique redéfinissent notre rapport au vivant et répondent efficacement aux enjeux de climat et de biodiversité, tout en assurant la souveraineté alimentaire. Il est temps que l'État et les parlementaires fassent le choix d'accompagner la transition vers une agriculture respectueuse du vivant et assurant une juste rémunération aux agriculteurs et agricultrices

Pour FNE BFC, la proposition de loi Duplomb se fera au détriment d'une agriculture durable, du bon fonctionnement des milieux naturels, dans un contexte où plus d'un tiers de la France souffre déjà des pénuries structurelles en eau.



Avis sur le rapport 1-1 de l'Exécutif régional  
**Compte financier unique 2024 - Budget principal  
de la Région Bourgogne-Franche-Comté**

Rapporteur : Franck Ayache

### Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le compte financier unique présente les résultats de l'exécution du budget de la Région pour l'exercice 2024. Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

- Les recettes se sont élevées à 1 729,8 M€ (en mouvements réels), soit un taux d'exécution de 95%.
- Les dépenses se sont établies à 1 731,8 M€ (en mouvements réels), soit un taux d'exécution de 94%. Elles se répartissent entre la section d'investissement (597 M€, taux exécution de 90%) et la section de fonctionnement (1 134,8M€, taux exécution de 97%).
- La collectivité a dégagé 241,4M€ d'épargne brute.
- L'encours de dette est de 1 470,2M€ au 31 décembre 2024.
- La capacité de désendettement est de 6,1 années au 31 décembre 2024.
- Le résultat de clôture s'établit à + 7,9M€.

### Avis du CESER

#### Des réalisations conformes au budget primitif 2024

En 2024, dans un contexte incertain et contraint, l'exécutif régional s'était donné pour objectif de mettre en œuvre le plan de mandat dans un cadre financier soutenable. Deux principaux leviers étaient prévus à ce titre : *i.* Maîtriser les dépenses de fonctionnement afin de maintenir la capacité d'autofinancement. *ii.* Poursuivre les investissements avec un niveau d'endettement soutenable.

Le compte financier unique rend compte de ces dispositions. Les réalisations budgétaires sont en effet globalement conformes aux prévisions du budget primitif.

D'une part, la Région poursuit sa stratégie d'investissement à un niveau élevé. En 2024, la collectivité a réalisé 512M€ de dépenses d'investissement dans l'économie régionale. Les principales affectations concernent l'enseignement et les lycées (157M€), les transports (124M€) et l'action économique (64M€). Le taux de réalisation de la section d'investissement reste très élevé (90%), comme les années précédentes. Parmi les 512M€ de dépenses, 44M€ ont été liquidés au titre du plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR). Depuis 2020, un total de 317M€ de dépenses a été réalisé au titre du PAIR, sur les 435M€ prévus.

D'autre part, les dépenses de fonctionnement sont stables entre 2023 et 2024. Elles évoluent de 3M€, en passant de 1 131 à 1 134M€. Cette politique volontariste permet de préserver l'épargne brute qui affiche cependant une baisse de 39M€ vis-à-vis de l'exercice 2023. Cette diminution est essentiellement liée à l'évolution des recettes de fonctionnement qui décroissent de 36M€ entre 2023 et 2024. En effet, en 2023, une provision pour risques de 25M€ avait été opérée au titre de la convention TER, provision qui n'est plus inscrite en 2024.

Malgré cette stabilité des dépenses de fonctionnement, un point de vigilance mérite cependant d'être souligné sur les dépenses des services généraux (fonction 0). Il est en effet constaté des hausses de 6% sur les ressources humaines (agents du siège), de 7,4% sur l'administration générale et de 2,2% sur les frais de conseil. Concernant les agents du siège, la hausse est notamment imputable à des facteurs externes qui ne dépendent pas de la Région (ex. : glissement vieillesse technicité).

**EVOLUTION DES DEPENSES 2023 / 2024**

DEPENSES	INVESTISSEMENT 2023	INVESTISSEMENT 2024	EVOL% 2024/2023	EVOL VOLUME 2024/2023	FONCTIONNEMENT 2023	FONCTIONNEMENT 2024	EVOL% 2024/2023	EVOL VOLUME 2024/2023
<b>FONCTION 0 - SERVICES GÉNÉRAUX</b>	15 534 456,15	10 154 283,97	-34,6%	-5 380 172,18	102 237 130,50	108 025 226,83	5,7%	5 788 096,33
Sous-Fonction 02 - Administration générale hors personnel	15 322 080,34	9 902 787,10	-35,4%	-5 419 293,24	18 342 549,19	19 706 190,26	7,4%	1 363 641,07
Sous-Fonction 02 - Ressources humaines - Personnel Siège	9 321,81	16 221,79	74,0%	6 899,98	75 043 846,33	79 565 236,26	6,0%	4 521 389,93
Sous-Fonction 03 - Conseil					6 227 032,62	6 362 127,70	2,2%	135 095,08
Sous-Fonction 04 - Actions européennes et internationales	203 054,00	235 275,08	15,9%	32 221,08	2 623 702,36	2 391 672,61	-8,8%	-232 029,75

Dans la continuité de ses précédents avis, le CESER préconise à la Région de renforcer son suivi et son action afin de maîtriser les dépenses des services généraux, dans la perspective d'une contraction accrue des marges de manœuvre. En effet, à court terme, les collectivités locales devront encore renforcer leur contribution au redressement des finances publiques. À ce stade, les inconnues qui subsistent concernent la hauteur des efforts à fournir en 2026 et la part que chaque niveau de collectivité prendra dans la restauration des comptes publics.

Concernant les dépenses de personnel des agents du siège :

- Le compte financier unique gagnerait à préciser la répartition de la masse salariale par fonction, d'une part, et les perspectives de dépenses établies grâce aux outils de pilotage stratégique des ressources humaines, d'autre part.
- La Région pourrait engager une réflexion pour voir comment l'intelligence artificielle peut permettre de gagner en efficacité et en efficience. Par exemple, en confiant à l'IA la réalisation de tâches répétitives et chronophages, les agents pourraient davantage se concentrer sur des missions à valeur ajoutée afin d'améliorer les politiques publiques régionales (gouvernance, partenariats, accompagnement des porteurs de projets...).

Concernant les dépenses de conseil, la question se pose de savoir pourquoi la Région fait appel à des cabinets de conseil plutôt qu'aux compétences de ses agents. Certes, en valeur relative, les prestations intellectuelles représentent une proportion très modeste des dépenses régionales. Pour autant, dans un contexte de réduction des dépenses publiques, une réflexion entre internalisation et externalisation ne doit pas être négligée. D'autant que la plus-value des prestations externes reste quelque fois sujette à caution, en termes d'amélioration de la gestion publique locale.

### **Une dette contenue... mais qui progresse**

En 2023, la Région avait considérablement réduit son recours à l'emprunt, en mobilisant une enveloppe de 137M€.

En 2024, la Région a mobilisé davantage d'emprunt (186 M€) afin de poursuivre sa stratégie d'investissement. L'encours de la dette s'établit à 1 470M€, soit une progression de 100M€ par rapport à 2023, ce qui est particulièrement significatif. Cette évolution est due aux facteurs suivants :

- La poursuite de la stratégie d'investissement à un niveau élevé (512 M€), malgré une baisse concomitante de l'autofinancement (- 39 M€) et des recettes d'investissement (- 40 M€).
- Un volume d'emprunt nouveau (186 M€) supérieur au remboursement du capital de la dette, ce qui engendre un flux net de dette positif de 100 M€.

Toutes ces dispositions engendrent une dégradation mécanique de la capacité de désendettement, qui passe de 4,9 à 6,1 années entre 2023 et 2024. Ce ratio reste cependant inférieur au seuil prudentiel de 9 années. À titre de comparaison, la capacité de désendettement moyenne des Régions devrait avoisiner les 7 ans en 2024, d'après un premier bilan provisoire de Régions de France.

Il importe de souligner que ces réalisations sont cependant plus favorables que les projections faites lors des orientations budgétaires 2024 :

	Projections OB 2024	Réalisations CFU 2024
Dépenses d'investissement	558 M€	512 M€
Épargne brute (a)	240 M€	241 M€
Encours de dette (b)	1 521 M€	1 470 M€
Capacité de désendettement (b) / (a)	6,3 années	6,1 années

Cette hausse de l'endettement provoque une augmentation significative de la charge de la dette. Par exemple, en 2024, les frais financiers liés à la dette ont progressé de 7 M€ malgré l'effet bénéfique de la baisse des taux d'intérêt amorcée en 2024.

L'endettement devrait poursuivre cette tendance haussière dans les années à venir, compte tenu, en dépenses, de besoins massifs en investissement et, en recettes, du modèle de financement des Régions qui offre peu de perspectives positives.

Le compte financier unique illustre clairement la problématique du modèle de financement des Régions, avec notamment une augmentation de l'endettement faute de disposer d'autres leviers en termes de recettes. En l'absence de refonte de ce modèle, et compte tenu de l'effort prévisible demandé par l'État aux collectivités en 2026, il est à craindre une dégradation mécanique des capacités d'action de la Région, à moyen terme, comme cela a été souligné par le CESER dans ses avis. À ce titre, les projections réalisées en février dernier, lors des orientations budgétaires 2025, étaient assez inquiétantes. Elles prévoyaient une hausse de l'endettement à 2 143 M€ à l'horizon 2028 ainsi qu'une dégradation de la capacité de désendettement à 10,2 années.

## **Observations relatives aux politiques publiques régionales**

### **ÉCONOMIE**

Le compte financier unique atteste globalement d'un bon taux de réalisation du budget 2024, en particulier le programme "Installation / Renouvellement des générations" qui est exécuté à 100%. Ce dispositif est en effet essentiel pour l'avenir de l'agriculture.

Certains budgets sont néanmoins peu ou pas consommés, plus particulièrement les programmes suivants :

- "Dessertes forestières". Ce dispositif n'a pas du tout été mobilisé durant l'année 2024 qui devait être la première année de mise en œuvre. Ces dessertes ont vocation à contribuer au développement d'un réseau d'infrastructures permettant une gestion durable des forêts, par la mobilisation des bois et par leur défense contre les incendies.
- "Aides exceptionnelles de soutien aux activités de proximité". Aucun crédit n'a été alloué en 2024.
- "Modernisation des entreprises du bois", avec un faible taux de réalisation de 35%.
- "Développement agricole dans les territoires", avec un taux d'exécution moyen de 64%. Cet important dispositif soutient en particulier l'alimentation de proximité.

Le compte financier unique gagnerait à donner davantage d'explications afin de comprendre les problèmes rencontrés et d'envisager si besoin une révision des objectifs assignés à ces programmes.

Par ailleurs, concernant l'économie sociale et solidaire, il est regrettable que les mutuelles ne soient pas éligibles aux dispositifs et financements régionaux.

### **FORMATION - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - LYCÉES**

Des taux de réalisation très satisfaisants sont constatés sur la formation des demandeurs d'emploi, les transitions professionnelles, les formations sanitaires et sociales, l'apprentissage, l'orientation tout au long de la vie, et l'enseignement supérieur. Cela démontre le réalisme dont la Région a fait preuve lors de l'élaboration du budget primitif 2024.

Néanmoins, sur le volet "Éducation", les réserves suivantes méritent d'être soulignées :

- Plus de 6 M€ n'ont pas été réalisés sur le "Plan de relance Investissements lycées". Il s'avère que tous les projets de pose de panneaux photovoltaïques et d'ombrières dans les lycées ont dû être décalés, pour de multiples raisons (difficultés de suivi des projets au sein de la Région, complexité technique et administrative des dossiers, retards dans les permis de construire...). Ce décalage est regrettable. Le CESER invite la Région à déployer tous les moyens nécessaires pour la bonne réalisation de cette priorité en 2025. Plus largement, il serait important d'avoir une meilleure visibilité des reports d'une année sur l'autre et de savoir quelles opérations, initialement prévues, sont finalement abandonnées.
- Il y a un déficit de lisibilité et d'explications sur les raisons ayant conduit à certains taux de réalisation faibles, par exemple sur les programmes "Sécurisation dans les lycées" (9,7%) ou "Entretien réparation amélioration des locaux" (38,2%). Ces dépenses relevant désormais du programme "Grosses réparations dans les lycées", cela devrait être clairement affiché pour faciliter l'analyse de ce compte financier.
- En investissement, l'écart global de 20 M€ entre les prévisions et les réalisations mériterait d'être explicité.

## **BIODIVERSITÉ - EAU**

En 2024, les taux d'exécution du budget "Biodiversité et eau" sont particulièrement en dessous de la moyenne régionale, avec 69% en fonctionnement et 62% en investissement. Cela concerne particulièrement l'exécution des programmes suivants :

- "Ressource en eau et protection milieux aquatiques CPER", avec 74% en fonctionnement et 50% en investissement.
- "Natura 2000", avec 26% en fonctionnement et 44% en investissement.
- "Protection de la biodiversité", avec une exécution qui atteint à peine 67% en investissement.

Les difficultés ont concerné des retards de travaux liés aux conditions climatiques, des changements dans les modalités de demande d'acompte et d'avance des maîtres d'ouvrage, ou encore la complexité des dossiers Natura 2000 hérités du transfert de compétences ayant engendré des retards d'instruction et de paiement.

En 2025, la Région devra être vigilante pour atteindre de meilleurs taux d'exécution des interventions en faveur de la biodiversité et de l'eau. Deux questions se posent à ce titre : de quels leviers dispose la Région pour travailler avec les porteurs de projet ? Comment peut-elle améliorer le traitement des dossiers, en interne ?

Ces enjeux sont d'autant plus importants que les interventions en faveur de la biodiversité et de l'eau s'inscrivent dans un budget "Environnement" (hors énergie) de faible ampleur. Il est à craindre qu'une faible exécution ne vienne justifier une baisse des dotations de l'État. Le CESER restera attentif et mesurera la progression de cette exécution dans le compte financier unique 2025.

## **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Cette politique affiche d'excellents taux d'exécution (99% en investissement, 97% en fonctionnement). Cela s'explique notamment par le fait que les principaux dispositifs de la politique territoriale de la Région sont cohérents, adaptés et pleinement en cours de mise en œuvre : contractualisation territoriale "Territoires en Action" (TEA), centralités rurales, dispositif ENVI (Espaces Nouveaux, Villages Innovants), programme européen LEADER (Liaison entre Actions de Développement de l'Économie Rurale).

Ces appréciations rejoignent très logiquement celles formulées par le CESER dans ses avis sur les politiques territoriales. Par exemple, dans son avis sur le Plan Ruralité (juin 2019), le CESER soutenait les évolutions de la politique territoriale de la Région plus particulièrement tournée vers les territoires ruraux. Le renforcement du dispositif ENVI venait bien compléter la politique des contrats TEA en offrant un espace de liberté pour les petits projets locaux "hors cadre" ou sortant des cases, rejoignant en cela l'une des préconisations du CESER qui visait à réserver une part du budget régional pour des projets "hors cadre". De plus, dans son avis sur les "Politiques territoriales régionales 2022-2028" (janvier 2022), le CESER avait également souligné les bonnes orientations de la politique des contrats TEA :

- Une politique cohérente et stabilisée dans sa définition et sa mise en œuvre.
- Une politique différenciée et adaptée aux spécificités locales;
- Une politique de soutien à la montée en compétence et à l'outillage des territoires en matière de développement local durable.
- Une politique de proximité.

**Vote du CESER :** adopté à l'unanimité des suffrages exprimés - 16 abstentions.

# Déclarations

## **Claudine Villain**, au nom de la CFDT,

La CFDT est en accord avec l'avis proposé par le CESER sur le compte financier unique 2024 de la Région, mais nous souhaitons attirer votre attention sur 2 points.

Le premier point est une question à destination du Conseil régional. Sur les emprunts nouveaux, nous constatons que sur les 186M€, 10M€ sont des emprunts obligataires et 176M€ des emprunts bancaires. En règle générale, les emprunts obligataires sont moins onéreux que les emprunts bancaires. Pour comprendre ce choix, nous aurions besoin d'une explication sur la stratégie financière de la Région en matière d'emprunts.

Le deuxième point concerne l'Intelligence Artificielle. Dans l'avis proposé, le CESER suggère à la Région d'engager une réflexion pour voir comment l'IA peut permettre de gagner en efficacité et en efficience au niveau des agents du Conseil régional.

Pour la CFDT, cette réflexion doit se faire dans le cadre d'un dialogue social avec les agents. Il s'agit bien d'associer les agents en amont de toute initiative d'implantation de l'IA dans les services du Conseil régional.

L'étude du CESE de janvier 2025 est un bon guide et ses neuf points d'attention sont à respecter pour que l'IA ne soit pas subie par les agents et permette de trouver le bon équilibre entre objectifs économiques et sociaux. C'est d'ailleurs le sens donné par le CESER dans son projet de mandat 2024-2029.

La CFDT aurait souhaité que cette phrase sur l'IA soit un peu plus précise et cadrée. Cette proposition du CESER, dans le contexte d'un avis sur un texte budgétaire pourrait être interprétée comme une mesure visant essentiellement des économies en termes d'agents, ce serait un mauvais signe envoyé par le CESER et que nous ne cautionnons pas.

## **Guy Zima**, au nom de la CGT,

Cet exercice de clôture 2024 des comptes régionaux n'appelle pas de commentaires particuliers car c'est principalement un exercice technique de constat de situation à date. Au contraire d'un budget qui est un exercice politique, la clôture ne fait que souligner la gestion et le suivi des prévisions.

Si nous partageons globalement l'avis qui nous est soumis nous notons plusieurs éléments sur lesquels nous seront plus nuancés :

- Si maîtriser les dépenses des services généraux (et pour le dire clairement la masse salariale) n'est pas déraisonnable en soi, la proposition de recherche via l'IA de pistes d'économies laisse songeur et dubitatif sur une foi immodérée dans une technologie dont les contours restent à définir.

- Cette même maîtrise pourrait remettre en cause des politiques publiques ce qui est la raison d'être de la Région.

Sous la foi de ces réserves, la CGT s'abstiendra sur l'avis.

## **Sandrine Carrette**, au nom de FSU et Solidaires,

Pas un agent n'est de trop à la Région !

Dans un contexte de réduction et/ou non remplacement d'effectifs dans un grand nombre de services publics et de collectivités et sous couvert de crise budgétaire ; l'intérêt de l'appui rendu par les services généraux à la Région et à ses habitants doit être souligné et doit primer, il n'est pas concevable que le CESER puisse estimer que les hausses dans les ressources humaines soient un point de vigilance.

De même, l'usage de l'IA ne peut servir à cautionner des réductions d'effectifs là où par ailleurs les besoins sont flagrants ! au même titre que les éléments de langage "outils de pilotage stratégiques" et "efficience" (devenus dernièrement très à la mode et galvaudés à toutes les sauces) ne doit servir de prétexte à des coupes dans les effectifs.

À ce titre nous vous renvoyons à l'avis du CESE "Pour une intelligence artificielle au service de l'intérêt général" : "La masse salariale n'est jamais un poids, c'est toujours une richesse que ce soit pour une entreprise, un service public ou une collectivité".

Les efforts budgétaires et les marges de manœuvre sont à trouver ailleurs et surtout pas au détriment des agents de la Région quels que soient les services ni au détriment par effet domino des habitants de notre Région.

La FSU et Solidaires s'abstiendront sur l'avis.

Rapporteur : Franck Ayache

## Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le budget supplémentaire de l'exercice 2025 permet de procéder aux ajustements budgétaires suivants (en mouvements réels) :

- Les ressources réelles (hors emprunt et reprise de résultat) diminuent de 0,3 M€.
- Les dépenses réelles diminuent de 3,9 M€.
- Une reprise du résultat de clôture 2024 de 7,9 M€.
- L'emprunt d'équilibre diminue de 11,4 M€, ramenant ainsi la prévision budgétaire 2025 relative à l'emprunt de 331,7 à 320,2 M€.
- Les autorisations de programme (AP) augmentent de 27,8 M€.
- Les autorisations d'engagement (AE) diminuent de 91,4 M€.

## Avis du CESER

### Un budget supplémentaire de faible ampleur

Ce budget supplémentaire est très faible, en volume, ce qui est notamment lié au fait que le budget primitif a été voté récemment, en mars dernier.

En recettes, un ajustement est proposé à -392 400€, ce qui représente 0,01% du volume de recettes voté au budget primitif (1 922 M€ de recettes). Malgré la régularisation à la hausse de la recette de TVA pour 2024 et donc pour 2025, la baisse très importante de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DRCTP) est à souligner. Cette dotation diminue de 51% par rapport à 2024. Elle pourrait être supprimée dès 2026, ce qui fragilisera encore plus le modèle de financement des Régions.

En fonctionnement, un ajustement global est proposé à +1,5 M€, soit 0,1% des dépenses votées au budget primitif (1 249 M€ de CPF).

En investissement, un ajustement global est proposé à -5,4 M€, soit 0,8% des dépenses votées au budget (672 M€ de CPI). Les ajustements sont mineurs, en volume. Ils concernent principalement des annulations de CPI faisant suite à des décalages de travaux, ainsi que de nouveaux CPI dédiés aux transports et à la filière automobile.

Ce budget supplémentaire prévoit également des annulations d'AP/AE, conformément aux dispositions du règlement budgétaire et financier. Ces ajustements permettent de maîtriser les engagements pluriannuels de la Région, contribuant ainsi à la qualité du pilotage financier. Les annulations d'AP/AE s'élèvent globalement à -252,2 M€, réparties entre -108,8 M€ en fonctionnement (AE, autorisations d'engagement) et -143,4 M€ en investissement (AP, autorisations de programmes).

### Observations relatives aux politiques publiques régionales

#### ÉCONOMIE

Le CESER salue la prise en compte, dès ce budget supplémentaire, d'une mesure importante de la nouvelle feuille de route automobile, à savoir l'abaissement du seuil de dépendance à la filière de 40% à 20%, ce qui doit permettre d'élargir le nombre de bénéficiaires du dispositif, en atteignant davantage de sous-traitants. Une inscription de 1,5 M€ d'AP et 300 K€ de CPI est proposée à ce titre.

La subvention accordée à l'Agence économique régionale (AER) est revalorisée de 300 K€ en AE et 225 K€ en CPF afin de soutenir des actions stratégiques, notamment dans le secteur de la défense et de la santé. Concernant la santé, des précisions pourraient être apportées afin de comprendre si les crédits concernent la feuille de route Biothérapie.

## **TOURISME**

Le budget supplémentaire prévoit d'annuler 400K€ d'AP et 1,1M€ de CPI, du fait d'un nombre de demandes inférieur aux prévisions, sur la plupart des programmes. En outre, plusieurs projets n'ont pas été réalisés (Euro Velo 6, espace Morteau...). Le rapport de budget supplémentaire gagnerait à donner davantage d'explications permettant de comprendre pourquoi ces projets n'ont pas été réalisés.

## **LYCÉES**

Le CESER regrette l'annulation de 10M€ en raison du décalage de la réalisation de travaux d'accessibilité dans les lycées. Ces travaux ont déjà pris beaucoup de retard, et ce décalage supplémentaire laisse présager un possible non-respect de la date butoir de fin 2027/début 2028 pour la mise en accessibilité de tous les lycées de Bourgogne-Franche-Comté.

## **ENVIRONNEMENT**

Cinq dossiers du PAIR sont rééchelonnés afin de prendre en compte au mieux l'état réel des réalisations, ce qui entraîne une annulation de 2M€ de CPI.

L'un des dossiers concerne le bâtiment Emmaüs de Chenove. En 2022, l'opération initiale consistait à réhabiliter l'ensemble du bâtiment. Désormais, le projet a évolué en faveur d'une démolition du bâtiment actuel et d'une reconstruction d'un nouveau bâtiment. Sur le plan financier, il manque apparemment 1 M€ pour boucler ce projet de démolition-reconstruction. En 2022, la Région avait voté une subvention de 600 000€ pour un coût global du projet alors estimé à 3,4M€.

Ce dossier soulève des interrogations : en 2022, la Région avait-elle bien mesuré l'intérêt et la cohérence du projet ? L'évolution du projet va-t-elle impacter le financement régional ? Le soutien de la Région sera-t-il maintenu au montant initial de 600 000€ ?

## **TRANSPORTS**

En investissement, l'acquisition de 14 rames TER est saluée. Ces investissements semblent cependant insuffisants face à la croissance attendue de la fréquentation des TER.

En fonctionnement, un montant de 15,9M€ d'AE et de 640K€ en CPF est proposé afin de couvrir notamment les charges de mobilisation liées au lot ferroviaire "BON" (Bourgogne-Ouest-Nivernais), en anticipation de son ouverture prévue en 2027.

## **FRATERNITÉ - VIVRE ENSEMBLE**

Ce budget supplémentaire, tout comme le compte financier unique, traduit la volonté de la Région Bourgogne-Franche-Comté, contrairement à d'autres Régions, de maintenir ses actions et financements dans les domaines de l'axe 3 "Fraternité - Vivre ensemble", notamment la santé, de la culture et de la vie associative.

Plusieurs évolutions des grands agrégats financiers (baisse des recettes de fonctionnement, baisse de la capacité d'autofinancement, dégradation de la capacité de désendettement) semblent s'inscrire dans le moyen et long terme et laissent craindre des baisses de financement dans ces domaines pour un avenir prochain.

Le CESER rappelle et souligne l'importance de l'action des associations qui assument notamment des responsabilités délaissées par l'Etat dans le domaine de l'aide aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap, dans le domaine de la culture et du lien social.

D'éventuelles baisses de financement, voire de simples retards de financement peuvent fortement impacter la pérennité de l'action des associations voire leur survie.

Le CESER se questionne quant à l'équité territoriale et l'accessibilité pour toutes et tous des services en matière de santé, d'accès à la culture et plus globalement sur la qualité de vie dans la région.

Il souhaite que les conséquences soient mesurées et que les impacts concrets soient quantifiés.

Face aux difficultés budgétaires à venir, le CESER préconise de pérenniser le dialogue avec l'ensemble des partenaires afin d'anticiper et d'accompagner les changements potentiels à venir.

**Vote du CESER :** adopté à l'unanimité.



Avis sur le rapport 1-2 de l'Exécutif régional  
**Compte financier unique 2024 - Budget annexe  
de la Région Bourgogne-Franche-Comté**

Rapporteur : Dominique Guyon

### Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Depuis plusieurs années, la Région a engagé une politique ambitieuse d'aménagement numérique. Elle s'est notamment traduite par la création du réseau RCubeTHD renommé au 1<sup>er</sup> janvier 2024 "Bourgogne-Franche-Comté Connect". Ce réseau supporte des services commercialisés auprès d'opérateurs commerciaux et génère ainsi des recettes d'exploitation qui sont susceptibles de s'accroître dans les prochaines années.

En application des dispositions du Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1425-1 et de l'instruction budgétaire et comptable M4 relative aux services publics industriels et commerciaux, les spécificités de ces activités ont conduit la collectivité à créer un budget annexe en 2024. Le Compte Financier Unique 2024 clôt donc la première année d'exercice du budget annexe.

---

### Avis du CESER

Le budget annexe, mis en place pour la première fois en 2024, reflète la politique d'aménagement numérique à travers son réseau "BFC Connect". Comme pour tout budget, un arrêté des comptes est indispensable. Pour cette première clôture, les éléments présentés apparaissent clairs et les écarts relevés sont dûment justifiés.

Le CESER prend donc acte des informations communiquées.

**Vote du CESER :** adopté à l'unanimité.



Avis sur le rapport 1-13 de l'Exécutif régional  
**Adoption de l'avenant n° 2 du CPER 2021-2027  
relatif aux volets "Enseignement supérieur -  
Recherche - Innovation" et "Culture Patrimoine"**

Rapporteur : Julien Bernard

## Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

### **Volet "Enseignement Supérieur Recherche Innovation"**

Il s'agit ici d'intégrer une évolution du programme porté par l'Université de Technologie de Belfort Montbéliard (UTBM).

Une forte augmentation du coût du projet "Maison du Numérique" conduit l'UTBM à renoncer à sa réalisation et à solliciter le transfert du solde des financements du CPER alloués à ce projet (1,7 M€) sur l'opération de rénovation thermique du Site de Sevenans, bâtiment Pont. Les autres opérations et leurs enveloppes financières du volet immobilier ESRI du CPER restent inchangées.

### **Volet "Culture Patrimoine"**

Ce volet comprend une liste fermée de 10 opérations structurantes avec les financements associés État-Région.

L'avenant est strictement technique et consiste à prendre en compte deux changements de maîtrise d'ouvrage :

- Restauration du patrimoine : restauration de la grande saline de Salins-les-Bains, avec un transfert de maîtrise d'ouvrage de la Ville de Salins-les-Bains au syndicat mixte de la Grande Saline, créé le 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- Création artistique : "le Granit" Scène nationale à Belfort avec un transfert de maîtrise d'ouvrage de la Ville de Belfort à la Communauté d'Agglomération "Grand Belfort Communauté d'Agglomération". Ce transfert de maîtrise d'ouvrage s'assortit du transfert des subventions précédemment allouées. L'avenant est sans impact financier pour l'État et la Région.

---

## Avis du CESER

### **Volet "Enseignement supérieur - Recherche - Innovation"**

Le CESER prend acte de cette modification.

Le redéploiement des financements initialement dédiés à la Maison du Numérique va dans le sens d'une recommandation récurrente du CESER de porter attention à la nécessaire amélioration des conditions d'études et de vie sur tous les sites universitaires de la région. En l'occurrence, il s'agit d'abonder une opération de rénovation thermique du bâtiment principal du site de Sevenans, qui accueille à la fois des étudiants et des personnels administratifs de l'Université.

### **Volet "Culture Patrimoine"**

Le CESER n'a pas de remarque à formuler sur ce volet.

**Vote du CESER :** adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Joseph Battault

### Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

La mise à jour de la feuille de route pour la période 2025-2028 vise à poursuivre l'accompagnement de la filière automobile qui connaît de profondes mutations. L'objectif est de préserver l'emploi et les compétences industrielles sur le territoire régional.

Dans ce plan, la Région conforte les actions et dispositifs existants, tout en adaptant et en enrichissant son cadre d'action, structuré selon les objectifs suivants :

- animer une gouvernance avec l'État et un pilotage au plus près des territoires,
- consolider la filière automobile en région : renforcer les moyens d'accompagnement des entreprises sous-traitantes,
- favoriser les démarches d'innovation et d'accès à de nouveaux marchés,
- soutenir les projets visant à adapter les compétences,
- accompagner l'aval de la filière.

La Région Bourgogne-Franche-Comté mobilisera jusqu'à 30 millions d'euros sur la période 2025-2028.

### Avis du CESER

Le CESER remercie le Conseil régional de l'avoir associé à l'ensemble des réunions de concertation conduites dans le cadre de l'élaboration de cette nouvelle feuille de route.

Depuis 2020, le CESER a mené un travail de fond sur la filière automobile. Sa dernière production, adoptée en assemblée plénière le 14 avril 2025, a pris la forme d'une contribution structurée autour de huit préconisations.

Le CESER relève l'intégration de l'aval de la filière dans la feuille de route 2025-2028, une demande exprimée depuis 2021 dans les différents avis formulés sur les rapports de l'Exécutif (préconisation 3 de la contribution).

Le CESER retient que la Région se positionnera aux côtés des sous-traitants, y compris ceux relevant de l'économie sociale et solidaire (ESS). Ce choix est à mettre en relation avec la préconisation 4 de sa contribution : "Dans l'accompagnement des sous-traitants, une attention particulière doit être portée au secteur de l'insertion en lien avec la filière, notamment pour les personnes en situation de handicap."

La mobilisation forte des quatre Régions françaises très concernées par la filière (Bourgogne-Franche-Comté, Normandie, Grand Est, Hauts-de-France) auprès du ministère de l'industrie, ainsi que la prise en compte du lien avec l'Union européenne sont à souligner.

Dans la préconisation 2 de sa contribution, le CESER recommandait un "suivi et une évaluation permanente de la mise en œuvre des dispositifs et des aides financières." Nous saluons donc la mise en place, dans ce plan d'action, d'un "indicateur de suivi des diversifications opérées, dans le cadre de l'évaluation au fil de l'eau de la feuille de route."

Le CESER note avec intérêt la pluralité des diversifications annoncées pour la filière, au-delà du secteur de la défense, certes important, mais dont le potentiel reste à évaluer<sup>1</sup> : nucléaire, hydrogène. Les secteurs de l'aéronautique ou de la santé auraient pu également être cités. Concernant l'hydrogène, la prudence reste de mise. Ce marché paraît plutôt orienté vers des flottes captives (entreprises) et les véhicules utilitaires.

Concernant les démarches d'innovation et d'accès à de nouveaux marchés, le CESER souligne l'importance des dispositifs ICE (Itinéraire Chercheur Entrepreneur) évoqués dans ce plan.

Le CESER retient aussi le programme d'actions collectives proposées aux entreprises de l'automobile qui souhaitent se positionner sur les marchés internationaux.

(1) Voir l'avis du CESER sur le rapport 2-1 de l'Exécutif régional "Conventions de partenariat : Défense" (14 avril 2025).

Le CESER regrette que cette feuille de route ne fasse pas mention des usagers. Tout débat sur l'avenir de la filière automobile ne peut se poser que dans le cadre d'une transition écologique juste. Et la question des mobilités est un des éléments centraux de cette transition. Cette question renvoie aux préconisations 6, 7 et 8 de la contribution.

Il existe de nombreux dispositifs à destination des acteurs de la filière, qui ne sont pas coordonnés et qui sont difficilement identifiables par les entreprises en difficulté, et sont donc peu mobilisés.

La place des partenaires sociaux n'est également pas évoquée. Dans sa contribution, le CESER observait pourtant : "Le Conseil régional, les autres acteurs politiques, et en premier lieu l'État en région, ainsi que les partenaires sociaux, peuvent aider les entreprises à s'adapter à cette transition chaotique."

Le CESER poursuivra son travail de suivi de ce dossier majeur, en lien avec d'autres instances (Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles, Comité régional pour l'emploi...). Des points réguliers seront faits en séance plénière.

**Vote du CESER :** adopté à l'unanimité.

25/06/2025 18:04

## RÉGION : Les avis du CESER sur les dossiers de la session du 26 juin



Alors que le compte administratif pour 2024 est à l'ordre du jour de la session, le CESER de Bourgogne-Franche-Comté fait part de sa «vigilance» concernant «la dette qui reste contenue mais continue de progresser».

Communiqué du Conseil économique, social et environnemental régional de Bourgogne-Franche-Comté du 25 juin 2025 :

Les avis sur des rapports de l'exécutif dont le compte financier unique et le budget supplémentaire ont été adoptés en présence du vice-président de la Région Michel Neugnot.

Une plateforme d'intelligence artificielle dédiée aux créateurs d'entreprise a ensuite été présentée par la CCI 90.

La Présidente de Région, Marie-Guite Dufay est venue saluer les membres de l'assemblée avant de quitter ses fonctions.

### Compte financier unique 2024 – Budget principal

Les réalisations sont conformes aux prévisions du budget primitif. La Région a poursuivi sa stratégie d'investissement à un niveau élevé tout en maîtrisant ses dépenses de fonctionnement.

L'un des points de vigilance soulevés par le CESER concerne la dette qui reste contenue mais continue de progresser. L'endettement devrait poursuivre cette tendance haussière dans les années à venir. Il est à craindre une dégradation mécanique des capacités d'action de la Région, à moyen terme.

Le CESER formule également des observations relatives aux politiques publiques régionales (économie, formation, lycées, biodiversité, eau, aménagement du territoire).

### Budget supplémentaire 2025 – Budget principal

Il est de faible ampleur, en volume. Les recettes diminuent de 0,3 M€ et les dépenses diminuent de 3,9 M€. En recettes, malgré la régularisation à la hausse de la recette de TVA, la baisse très importante de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle est à souligner. Cette dotation pourrait être supprimée dès 2026, ce qui fragilisera encore plus le modèle de financement des Régions.

En investissement, les principaux ajustements concernent les transports et la filière automobile, en lien avec les importantes mutations qui touchent ce secteur d'activités très important pour la région.

#### **Feuille de route automobile 2025-2028**

La mise à jour de la feuille de route vise à poursuivre l'accompagnement de la filière automobile qui connaît de profondes mutations.

Certaines préconisations formulées par le CESER depuis 2020 sont prises en compte comme l'intégration de l'aval de la filière, des sous-traitants y compris ceux relevant de l'économie sociale et solidaire et la mise en place d'indicateurs de suivi.

Le CESER déplore l'absence de certains éléments, notamment la prise en compte des usagers, la coordination entre les dispositifs existants à destination des acteurs de la filière et la place des partenaires sociaux.

#### **Marie-Guite Dufay "Merci pour tous les éclairages apportés"**

Avant de quitter ses fonctions, la Présidente a rappelé que l'exécutif régional a besoin des travaux du CESER pour asseoir ses analyses et ses décisions.

#### **Plateforme IdcreaCCIion : faciliter la création d'entreprise**

Christian Arbez, directeur de la CCI du Territoire de Belfort a présenté une plateforme d'intelligence artificielle gratuite conçue pour accompagner les porteurs de projets en toute autonomie.









# Au plus près des territoires



## Conseil économique, social et environnemental

### Site de Besançon

4 square Castan CS51857  
25031 Besançon cedex  
Tél. 03 81 61 62 90

### Site de Dijon

17 boulevard de la Trémouille  
CS23502  
21035 Dijon cedex

